

Le Cyclo Club Les Copains, association affiliée UFOLEP basée à Ambert (Puy-de-Dôme), ci-après dénommés les Organisateur, propose une épreuve cycliste sans classement intitulée La Rando du Béal, le 1<sup>er</sup> juillet 2023.

## PARTICIPATION

- Chaque participant accepte les risques inhérents à la pratique du cyclisme sur route, notamment les chutes et les aléas météorologiques.
- Peut participer toute personne ayant au moins 15 ans en 2023.
- Une autorisation parentale et une licence valide ou un certificat médical de non-contre-indication à la pratique du cyclisme datant de moins d'1 an au jour de l'épreuve est obligatoire pour tout mineur.
- Chaque participant est identifié par une plaque de guidon.

## INSCRIPTION

- Les inscriptions sont ouvertes jusqu'au vendredi 30 juin 2023. Le nombre de places est limité.
- Aucune inscription par simple courrier électronique ne sera acceptée.
- L'engagement est ferme et définitif.

### Individuelle

Par Internet ([www.cyclolescopains.fr](http://www.cyclolescopains.fr)) ou par courrier avec le bulletin spécifique.

### Groupe

- L'inscription se fait de préférence par Internet.
- Les inscriptions par papier sont acceptées à condition que les bulletins soient regroupés.
- 1 inscription (sans option) offerte toutes les 9 payées, pour les clubs cyclistes uniquement.

### Cession

- Toute personne inscrite cédant son dossard à une tierce personne sans prévenir les Organisateur est reconnue seule responsable en cas d'accident subi ou provoqué par ladite tierce personne durant l'épreuve.
- Aucun transfert d'inscription n'est possible après le 31 mai 2023.

### Remboursement

L'inscription peut faire l'objet d'un remboursement si le participant a souscrit la garantie annulation et s'il en remplit les conditions (voir paragraphe dédié). Ce remboursement est effectué après l'épreuve uniquement.

## DÉROULEMENT

### Retrait des dossiers

Sur le village cyclo à Ambert samedi 1<sup>er</sup> juillet 2023 de 7 h 30 à 9 h 00.

### Départ

Libre samedi 1<sup>er</sup> juillet 2023 de 7 h 30 à 9 h 00 à Ambert.

## RAVITAILLEMENT

Des ravitaillements sont proposés sur le parcours.

## SÉCURITÉ & ENVIRONNEMENT

- Pour des raisons de sécurité, les Organisateur se réservent le droit de limiter le nombre de participants, et de modifier les conditions

d'accueil, d'encadrement ainsi que les parcours, notamment si les circonstances les y contraignent (travaux, météo défavorable, crise sanitaire, restrictions préfectorales). Les Organisateur sont alors déchargés de tout recours émanant d'un participant, notamment s'agissant du remboursement des frais d'inscription.

- Les Organisateur se réservent également le droit d'arrêter tout participant victime d'une défaillance.

### Matériel

- Le port attaché d'un casque rigide homologué CE est obligatoire sur le parcours.
- L'utilisation de matériel non homologué UCI est interdite. En cas d'utilisation dudit matériel, le participant est seul responsable des accidents provoqués ou subis.
- Les vélos à assistance électrique et les tandems sont autorisés.

### Circulation

La circulation automobile n'étant pas interrompue, pour sa sécurité et celle des autres, chaque participant doit respecter le code de la route. En cas d'infraction à celui-ci, le participant est seul responsable des accidents provoqués ou subis.

### Dépannage

Un dépanneur professionnel est présent sur le parcours. La main d'œuvre est offerte par les Organisateur, les pièces sont payantes. À défaut de paiement sur place des prestations, les participants bénéficiaires reçoivent une facture après l'épreuve.

### Accident

Le participant victime ou témoin d'un incident grave sur le parcours est tenu de prévenir ou faire prévenir les Organisateur, à défaut les services de secours pour prise en charge.

### Sanctions & fin anticipée

- Afin de respecter l'environnement, notamment les espaces naturels classés traversés, tout participant jetant des débris en dehors des zones prévues à cet effet encourt l'exclusion de l'épreuve.
- Le participant abandonnant l'épreuve doit en aviser les Organisateur.

### Anti-dopage

Tout participant est susceptible de se soumettre à un contrôle médical antidopage selon les dispositions légales en vigueur.

## ASSURANCES

La validité des assurances est applicable sur le parcours officiel de l'épreuve uniquement.

### Responsabilité civile

Conformément à la législation en vigueur, les Organisateur ont souscrit une assurance couvrant les conséquences pécuniaires de leur responsabilité civile, celle de leurs préposés et de tous les participants, pour les dommages matériels ou corporels que ces derniers pourraient causer accidentellement à des tiers ou se causer entre eux.

L'intervention de la responsabilité civile des participants est limitée aux accidents qu'ils

pourraient causer à des tiers à l'occasion du déroulement de la manifestation Les Copains-Cyfac. Cette garantie interviendra en complément ou à défaut d'autres assurances dont les participants pourraient bénéficier par ailleurs.

### Individuelle accident

Conformément aux dispositions de l'article L. 321-4 du code du sport, les Organisateur insistent sur l'intérêt que présente la souscription d'un contrat d'assurance de personnes couvrant les dommages corporels.

Il appartient aux participants de se garantir. Les licenciés doivent vérifier auprès de leur fédération qu'ils sont couverts de manière suffisante pour les dommages corporels encourus lors de leur participation à l'épreuve. Les Organisateur offrent la possibilité de souscrire une assurance individuelle accident (précisions sur le site Internet [www.cyclolescopains.fr](http://www.cyclolescopains.fr)

### Domage matériel

Ni les Organisateur ni leur assureur ne couvrent les dommages que pourraient subir le matériel et les équipements des participants, notamment en cas de chute ou de vol. Il incombe à chacun de se garantir contre ce type de risques. Les participants reconnaissent la non-responsabilité des Organisateur pour la surveillance des biens ou objets personnels en cas de vol ou de perte. Les objets, accessoires ou vélos remis à des tierces personnes pendant l'épreuve (membres de l'organisation ou non) le seront sous l'entière responsabilité de la personne remettante.

### Garantie annulation

Chaque participant (accompagnateurs exclus) peut souscrire une garantie annulation. Elle est vivement conseillée, car elle seule permet le remboursement des frais d'inscription si les conditions sont remplies. Précisions sur le site [www.cyclolescopains.fr](http://www.cyclolescopains.fr), rubrique Infos pratiques.

## DROIT À L'IMAGE

Chaque participant autorise expressément les Organisateur ainsi que les ayants droit tels que les partenaires et médias à utiliser les images fixes et audiovisuelles sur lesquelles il pourrait apparaître, prises à l'occasion de sa participation à l'événement Les Copains-Cyfac, sur tous les supports, y compris les documents promotionnels et publicitaires et les livres, dans le monde entier et pour la durée la plus longue prévue par la loi, les règlements et les traités en vigueur, y compris pour les prolongations éventuelles qui pourraient être apportées à cette durée.

## CNIL

Conformément à la loi sur l'informatique et les libertés du 6 janvier 1978, vous disposez d'un droit d'accès et de rectification aux données personnelles vous concernant.

Par notre intermédiaire, vous pouvez être amené à recevoir des propositions d'autres organismes. Si vous ne le souhaitez pas, il vous suffit de nous écrire en nous indiquant vos nom, prénom et adresse, et si possible votre numéro de dossard.